

BRUXELLES PATRIMOINES



Numéro spécial
Journées du Patrimoine
Septembre 2018 | N° 028

Dossier **LE PATRIMOINE C'EST NOUS !**

UNE EXPERTISE PLURIDISCIPLINAIRE GARANTE DE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

AURÉLIE AUTENNE

ARCHITECTE, SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES,
DIRECTION DES MONUMENTS ET SITES



La MéMé, Atelier Simone et Lucien Kroll (1969 -1976) [A. de Ville de Goyet, 2018 © BUP/BSE].

En septembre 2017, la CRMS a proposé le classement comme site de l'ensemble urbanistique, paysager et architectural connu sous le nom de *La MéMé*, construit et aménagé par l'Atelier Simone et Lucien Kroll de 1969 à 1976. Le site, qui abrite le Campus de l'Université Catholique de Louvain à Woluwe-Saint-Lambert, comprend différents espaces publics et cheminements, ainsi que plusieurs bâtiments emblématiques tels que la maison médicale (*la MéMé*), la mairie et l'école Chapelle-aux-Champs, le restaurant universitaire, le bâtiment œcuménique, la station de métro Alma et ses abords, le patio et le petit restaurant.

En 1835, la toute jeune Belgique est la première nation européenne à fonder un organe destiné à conseiller le gouvernement non seulement sur la conservation et la restauration des édifices anciens mais également sur la qualité des nouvelles constructions¹. Alors dénommée « Commission royale

des Monuments », cette instance est également appelée à formuler des avis ou des remarques sur des questions d'ordre urbanistique. En 1912, une section spéciale réservée aux sites est mise en place, rebaptisant ainsi la Commission qui s'appellera désormais « Commission royale des Monuments et des

Sites » (CRMS). Son rôle en matière de conservation et de protection du patrimoine classé est intégré à la loi du 7 août 1931 relative à la conservation des monuments et des sites. En 1970, le patrimoine est confié aux Communautés linguistiques. Anticipant cette décision, la CRMS est scindée dès 1968 en une section



L'église Saint-Hubert à Watermael-Boitsfort (Schmitt-GlobalView, 2015 © BUP/BSE).

En mai 2018, la CRMS a rendu un avis défavorable sur le permis d'urbanisme visant la réhabilitation de l'église Saint-Hubert (non protégée) à Watermael-Boitsfort en équipements collectifs, logements et maintien d'un lieu de culte. La CRMS a recommandé de revoir profondément le projet en vue d'un plus juste équilibre entre les spécificités de l'ancien édifice religieux et la densité des nouvelles affectations afin de définir une conduite d'intervention à la hauteur du lieu et de sa présence urbanistique. L'église Saint-Hubert sera la première église à bénéficier d'une réhabilitation en logements d'une telle envergure en région bruxelloise.

francophone et une section néerlandophone relevant de deux ministres de tutelle. Pour Bruxelles, un groupe de travail mixte est mis sur pied mais la lourdeur de la double tutelle débouche sur un déficit notoire en matière de patrimoine protégé par rapport aux grandes villes du pays.

En 1989, la compétence du patrimoine est transférée aux Régions et une commission autonome est créée pour la nouvelle Région bruxelloise : la Commission royale des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale. Quatre ans plus tard, la CRMS se voit octroyer par la nouvelle législation régionale un rôle déterminant dans la politique de conservation du patrimoine protégé par la mise en place du mécanisme obligatoire de son avis conforme nécessaire à la déli-

vance d'une autorisation de travaux. Lorsque l'avis de la CRMS est requis dans le cadre de travaux portant sur des biens protégés, celui-ci revêt un caractère contraignant. On parle alors d'avis « conforme ». Cela signifie que le permis ne peut être délivré par le Fonctionnaire délégué du Gouvernement que sous réserve des conditions énoncées par la CRMS pour ce qui concerne les parties protégées du bien. Dans les autres cas, l'avis de la CRMS est consultatif.

Depuis 2004, c'est le Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT) qui rassemble et coordonne les différentes réglementations en matière d'urbanisme, de patrimoine et d'environnement. Plusieurs réformes se sont succédé depuis. Le dernier projet de réforme, touchant à divers aspects du développement

territorial, avait proposé la suppression du caractère contraignant de l'avis de la CRMS sur les biens protégés avec une proposition de compensation par diverses mesures. Cette modification importante du rôle de la CRMS a fait débat. Après une large consultation et de nombreuses discussions, le Parlement bruxellois a décidé, courant 2017, de maintenir l'avis conforme, en l'encadrant davantage au niveau du quorum des votes.

.....
UN ORGANE COLLÉGIAL

Lieu de réflexion où des praticiens et des experts issus d'horizons et de disciplines différents se penchent sur l'évaluation patrimoniale de projets, la Commission est composée de dix-huit membres nommés sur base de leurs



L'avenue Louis Bertrand à Schaerbeek (© J. de Selliers, 2012).

En avril 2017, la CRMS a demandé le classement de l'avenue Louis Bertrand à Schaerbeek. Aménagé de 1904 à 1913, cet axe compte parmi les plus belles réussites urbanistiques de l'époque. Marquée par sa largeur, sa courbe, son évasement et son ample perspective en éventail vers le parc Josaphat, dont elle constitue le prolongement, il s'agit d'une des plus majestueuses artères de la région bruxelloise. Vitrine architecturale où se côtoyaient styles éclectique et Art nouveau, ses qualités historiques, paysagères et urbanistiques, bien préservées jusqu'ici, lui confèrent un statut de patrimoine urbain majeur à l'échelle régionale.

compétences notoires en matière de conservation du patrimoine. Elle regroupe architectes, ingénieurs, historiens, historiens de l'art, urbanistes, spécialistes en patrimoine naturel et jardins historiques, en techniques de restauration, en performances énergétiques, en archéologie. Elle comprend aussi des spécialistes en matière juridique et économique. Parmi ces dix-huit membres, tous nommés par le Gouvernement, douze sont désignés sur proposition du Parlement bruxellois, après appel à candidatures, et six sur celle de la Commission, et ce pour un mandat de six ans, renouvelable deux fois. La Commission est renouvelée par moitié tous les trois ans.

Les avis de la CRMS se fondent sur une collaboration étroite avec Bruxelles Urbanisme et Patrimoine, une étude poussée des dossiers, des visites sur place, des rencontres avec

les demandeurs, mais aussi sur une prise en compte globale de la problématique du patrimoine à l'échelle de la région. Dirigée par son(s) président(e), la Commission se réunit à huis clos en séance plénière, toutes les deux à trois semaines, pour examiner les différentes demandes et dossiers. Chaque demande est instruite par un ou plusieurs membres de la Commission et fait ensuite l'objet d'une présentation en séance. Suite aux exposés et après délibération, la CRMS émet ses avis collégalement. Les avis conformes requièrent la présence de 2/3 des membres et de 2/3 des voix des membres présents. La prochaine réforme du CoBAT imposera, dès son entrée en vigueur, 2/3 des dix-huit membres présents et 2/3 des voix de l'assemblée complète. La CRMS dispose du soutien d'un secrétariat permanent assuré par la Direction des Monuments et Sites.

UNE INSTANCE D'AVIS

La CRMS est une instance d'avis indépendante, qui conseille le Gouvernement, à la demande de celui-ci ou de sa propre initiative, en matière de conservation du patrimoine en région bruxelloise. Sa principale mission consiste à formuler des avis collégiaux sur des demandes de travaux à des biens classés, sauvegardés ou non protégés (projets en zone de protection ou portant sur des biens inscrits à l'inventaire) mais aussi sur les dossiers de protection dans le cadre de la procédure de classement ou d'inscription sur la liste de sauvegarde. La CRMS remet également des avis dans le cadre des plans de gestion patrimoniale. Elle figure aussi parmi les instances consultatives en matière d'aménagement du territoire dans le cadre de l'élaboration des plans et règlements.



Le marché aux bestiaux couvert de Cureghem à Anderlecht (W. Robberechts © BUP/BSE).

En mai 2017, la CRMS s'est prononcée favorablement sur le principe de placement de films solaires sur les toitures de la grande halle classée comme monument en 1988. Le caractère souple et mince des films permet d'épouser les formes et profils sans surépaisseur visible. Le ton sombre et une mise en œuvre dans le respect des ordonnancements architecturaux et des répartitions originelles des bandes de zinc, permettra une intégration harmonieuse dans le paysage. L'occasion est ainsi donnée d'allier, au sein d'un même projet cohérent, enjeux patrimoniaux et énergétiques. Développant de grandes surfaces libres et uniformes, la typologie des toitures des abattoirs et leur contexte urbain, se prêtent spécifiquement bien à l'exercice.

Le pouvoir d'initiative de la CRMS lui permet par ailleurs de proposer un bien au classement ou à l'inscription sur liste de sauvegarde ou de soumettre au Gouvernement ses réflexions et de formuler des recommandations sur diverses thématiques liées au patrimoine : patrimoine et mobilité, paysages urbains historiques, densification de la ville et patrimoine, performances énergétiques, patrimoine des années 1960 – 1970...

UNE APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE

Soucieuse de la nécessité d'une approche intégrée du patrimoine, et

forte de sa composition multidisciplinaire, la CRMS aborde de nombreux dossiers aux échelles variées, de la restitution d'un sgraffite dans un hôtel de maître au tracé de l'extension du métro nord. Évaluant les enjeux patrimoniaux au regard de toutes les composantes urbaines : urbanistiques, paysagères, de rénovation urbaine, de gestion de l'environnement, de durabilité, de mobilité, de performance énergétique, etc., la CRMS se soucie de transcender l'approche parfois sectorielle des dossiers liée à la structure administrative de la Région.

Le patrimoine est multiple. C'est donc un regard transversal, pluriel et composite que porte la CRMS sur le patrimoine en ne se limitant pas aux bâti-

ments et sites classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde mais en prenant en compte le territoire, la ville, les quartiers, les espaces publics, les ordonnancements, le relief... Dans ses avis, elle veille toujours à considérer l'ensemble des enjeux auxquels la ville doit répondre.

NOTE

1. Voir pour plus de détails sur « l'histoire » de la Commission royale des Monuments et des Sites, MEYFROOTS, G et VANHAELEN, M., « Protecteurs du Patrimoine. Du dossier de restauration à la pratique », *Bruxelles Patrimoines*, n°25, Bruxelles, 2017, p. 28-37.

COLOPHON

COMITÉ DE RÉDACTION

Stéphane Demeter, Paula Dumont,
Murielle Lesecque, Griet Meyfroots,
Cecilia Paredes et Brigitte Vander
Bruggen

RÉDACTION FINALE EN FRANÇAIS

Stéphane Demeter

RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont et Griet Meyfroots

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Murielle Lesecque

COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Cecilia Paredes

COORDINATION DU DOSSIER

Stéphane Demeter

AUTEURS/COLLABORATION

RÉDACTIONNELLE

Aurélie Autenne, Kristiaan Borret,
Bruno Campanella, Michel
Dechamps, Ann Degraeve, Stéphane
Demeter, Paula Dumont, Ludo
Gobin, Yves Hanosset, Claudine
Houbart, Pascale Ingelaere, Serge
Joris, Catherine Leclercq, Isabelle
Leroy, Marc Meganck, Cecilia
Paredes, Véronique Van Bunnan,
Hans Vandecandelaere, Brigitte Vander
Bruggen, Manja Vanhaelen, l'équipe de
visit.brussels, Thierry Wauters

TRADUCTION

Gitracom, David Kusman,
Ubiqu Belgium NV/SA

RELECTURE

Augusta Dörr, Martine Maillard
et le comité de rédaction

GRAPHISME

Polygraph'

CRÉATION DE LA MAQUETTE

The Crew communication sa

IMPRESSION

IPM printing

DIFFUSION ET GESTION DES

ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,
Brigitte Vander Bruggen.
bpeb@sprb.brussels

REMERCIEMENTS

Manon Boetman, Sophie Bouchard,
Philippe Charlier, Alfred de Ville de Goyet,
Jacques de Selliers, Farba Diop,
Marie-Laure Lectef

ÉDITEUR RESPONSABLE

Bety Waknine, directrice générale de
Bruxelles Urbanisme et Patrimoine/
Région de Bruxelles-Capitale,
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.
Les articles sont publiés sous la
responsabilité de leur auteur. Tout droit
de reproduction, traduction et adaptation
réservé.

CONTACT

Direction des Monuments et Sites -
Cellule Sensibilisation
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles
<http://patrimoine.brussels>
aatl.monuments@sprb.brussels

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la
recherche des ayants droit, les éventuels
bénéficiaires n'ayant pas été contactés
sont priés de se manifester auprès de la
Direction des Monuments et Sites de la
Région de Bruxelles-Capitale

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACW – Association Campanaire
Wallonne
ADUB – Archives du Département de
l'Urbanisme de la Ville de Bruxelles
ARML – KULeuven, Centrale
Bibliotheek, Universiteitsarchief, Fonds
R.M. Lemaire
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles
BUP/BSE – Bruxelles Urbanisme et
Patrimoine/Brussel Stedenbouw en
Erfgoed
CIRB – Centre d'Informatique pour la
Région bruxelloise
IAF – Association internationale de
Fauconnerie
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor het
Kunstpatrimonium / Institut royal du
Patrimoine artistique
SPRB/GOB – Service public régional
de Bruxelles / Gewestelijke
Overheidsdienst Brussel

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2018/6860/031

*Dit tijdschrift verschijnt ook in het Nederlands
onder de titel «Erfgoed Brussel».*



Déjà paru dans Bruxelles Patrimoines

001 - Novembre 2011
Rentrée des classes

002 - Juin 2012
Porte de Hal

003-004 - Septembre 2012
L'art de construire

005 - Décembre 2012
L'hôtel Dewez

Hors série 2013
Le patrimoine écrit notre histoire

006-007 - Septembre 2013
Bruxelles, m'as-tu vu ?

008 - Novembre 2013
Architectures industrielles

009 - Décembre 2013
Parcs et jardins

010 - Avril 2014
Jean-Baptiste Dewin

011-012 - Septembre 2014
Histoire et mémoire

013 - Décembre 2014
Lieux de culte

014 - Avril 2015
La forêt de Soignes

015-016 - Septembre 2015
Ateliers, usines et bureaux

017 - Décembre 2015
Archéologie urbaine

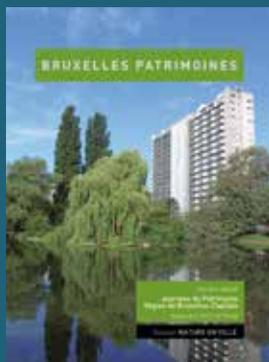
018 - Avril 2016
Les hôtels communaux

019-020 - Septembre 2016
Recyclage des styles

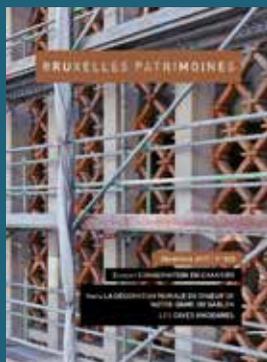
021 - Décembre 2016
Victor Besme

022 - Avril 2017
Art nouveau

Derniers numéros



023-024 - Septembre 2017
Nature en ville



025 - Décembre 2017
Conservation en chantier



026-027 - Avril 2018
Les ateliers d'artistes

2018 
EUROPEAN YEAR
OF CULTURAL
HERITAGE
#EuropeForCulture



urban
.brussels 

URBAIN BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
BRUSSEL BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED

10 €



ISBN 978-2-87584-166-7